



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

## Sommaire

- Les mesures en faveur de l'agriculture biologique en France
- Les Français et l'agriculture biologique (Baromètre de perception et de consommation des produits biologiques en France – Agence BIO)
- Les chiffres de l'agriculture biologique en France
- Agriculture biologique – comparaison européenne
- Synthèse du rapport de Martial SADDIER sur l'agriculture biologique en France



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

## **Les mesures en faveur de l'agriculture biologique en France**

Hervé GAYMARD souhaite inscrire durablement l'agriculture biologique dans le paysage agricole et agro-alimentaire français.

L'agriculture biologique rejoint les exigences qualitatives d'une agriculture multifonctionnelle. Elle présente à la fois des préoccupations d'occupation de l'espace, d'emploi, d'aménagement du territoire, de gestion durable des ressources, du respect de l'environnement et de la biodiversité.

**Six axes ont été retenus :**

**1 Favoriser une meilleure connaissance des marchés et une meilleure prise en compte des contraintes économiques.**

**L'Observatoire national de l'agriculture biologique évoluera vers un véritable observatoire économique**, incluant la production mais aussi la transformation, la formation des prix et les comportements des consommateurs. Les travaux seront conduits par l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio) en partenariat avec le Service des nouvelles des marchés, les offices d'intervention agricoles et les organismes mobilisables dont les instituts de recherche.

**Les interprofessions reconnues devront créer une section « agriculture biologique »**. Le gouvernement a d'ailleurs appuyé **un amendement parlementaire** rendant obligatoire ces sections, lors du débat sur le projet de loi de développement des territoires ruraux.

Un comité de liaison de ces sections spécialisées interprofessionnelles sera instauré au sein de l'Agence Bio pour favoriser les synergies.

**2 Rapprocher les réglementations nationale et européenne**

En matière de réglementation, il faut sortir de la spécificité française chaque fois qu'elle ne correspond pas à une attente forte des consommateurs et qu'elle est génératrice de surcoût alors que des règlements communautaires ont été adoptés.

Il faut pour cela :

- poursuivre les négociations à Bruxelles afin de compléter la réglementation communautaire chaque fois que nécessaire pour garder la spécificité de ce mode de production.
- lorsqu'une nouvelle disposition communautaire est adoptée, elle doit s'appliquer au niveau national.
- les textes communautaires déjà en vigueur doivent devenir la référence au niveau national chaque fois que les différences techniques sont peu significatives pour le consommateur ou qu'une étude d'impact économique démontre une distorsion de concurrence forte. L'ensemble des conditions de production établies pour les productions animales feront l'objet en priorité de cette étude d'impact.

### **3 Améliorer l'information du consommateur**

Un **programme pluriannuel de communication** conduit par les partenaires professionnels en coordination étroite avec l'Agence Bio sera bâti et présenté pour cofinancement à la Commission européenne.

**Un budget total d'au minimum de 4,5 millions d'euros sur trois ans sera mis en place avec la participation des interprofessions, des offices d'intervention et de l'Union européenne. La communication qui sera mise en œuvre s'appuiera sur les deux logos : le national et le communautaire.**

Le logo AB pourra être appliqué sur des produits importés des pays tiers, sous garantie du respect de conditions de production, de transformation et de contrôle équivalentes. Les avantages seront une présence du logo AB sur une large gamme de produits, un identifiant reconnu et fort pour les consommateurs, une cohérence avec le champ d'action du logo communautaire, l'absence de surcoût du contrôle.

### **4 Développer la place de l'agriculture biologique dans la formation et de la recherche**

Les futurs agriculteurs doivent être formés à la diversité des modes de production, dont l'agriculture biologique. A ce titre, des programmes spécifiques seront systématiquement intégrés **dans les différentes formations** des futurs exploitants agricoles.

La place de l'agriculture biologique dans les composantes du métier d'agriculteurs sera confortée, à la faveur de la révision en cours du référentiel du métier d'exploitant agricole.

Il est fondamental de structurer notre recherche afin d'apporter aux agriculteurs des réponses à leurs interrogations. Il est proposé de faire évoluer l'organisation de l'ITAB par la création, en son sein, d'un Conseil scientifique dont la fonction sera distincte de celle du Conseil d'administration. Le Conseil scientifique devra rassembler les représentants de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de l'expérimentation de terrain. Un bilan de cette évolution sera réalisé au terme d'un an de fonctionnement

### **5 Dynamiser les soutiens des pouvoirs publics**

L'accompagnement aux conversions à l'agriculture biologique sera relancée par l'affectation d'une partie significative de l'enveloppe des contrats d'agriculture durable à ces actions.

Ainsi, 13% de l'enveloppe nationale soit, annuellement, **50 millions d'euros de droits à engager pour cinq ans, sont réservés à cette fin.**

Dans le cadre des contrats de plan Etat-Région 10,8 millions d'euros sur 3 ans seront mobilisés pour les actions d'animation, appui aux secteurs de la production et de la transformation.

La France portera à nouveau la demande d'une harmonisation des aides à l'agriculture biologique auprès de la Commission européenne. Les autres Etats membres dispensent une aide complémentaire au terme de la conversion à ce mode de production. Cette aide n'est pas harmonisée et cette absence d'harmonisation est à l'origine de distorsions de concurrence. Le projet de plan d'action européen doit pouvoir apporter des réponses à cette situation.

**Toutefois, dans le cas où cette demande n'aboutirait pas, une aide complémentaire, sera instaurée au niveau national dans le prochain projet de plan de développement rural.**

## **6 Définir des lieux de concertation et de coordination adaptés.**

En 2004, la dotation du ministère de l'agriculture à l'Agence Bio sera augmenté de 12% pour atteindre 1,1 million d'euros. Ces actions seront recentrées sur la communication, le développement de l'observatoire national de l'agriculture biologique et la coordination interprofessionnelle.

De son côté la section agriculture biologique de la Commission Nationale des Labels et des Certifications se concentrera sur les évolutions réglementaires communautaires et nationales. Chaque nouvelle mesure réglementaire proposée pour avis à la section agriculture biologique devra être accompagnée d'une **étude d'impact** technico-économique.

Ces mesures seront mises en œuvre en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires professionnels concernés tant au niveau national que régional.

**Des points d'étape réguliers seront instaurés, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ces mesures.**

Un bilan à mi-parcours sera présenté au Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire (CSO).



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

## **Les Français et les produits biologiques**

### **Baromètre CSA/Agence BIO : 83% des français ont une image positive des produits bio**

Les Français ont une très bonne image des produits bio. C'est ce qui ressort du premier "Baromètre de perception et de consommation des produits biologiques en France" (1) mis en place par l'Agence BIO (2), un nouveau rendez-vous annuel visant à observer, dans le temps, l'évolution des attitudes des Français vis-à-vis des produits bio.

L'évocation des produits bio engendre spontanément des commentaires positifs à 83% des Français qui les perçoivent à 75% comme naturels/sains. Les personnes interrogées reconnaissent leur caractère écologique : 84% considèrent que les produits bio "contribuent à préserver l'environnement" et 74% qu'ils "respectent le bien-être des animaux".

### **Fidélité des consommateurs**

Le taux des consommateurs bio réguliers s'élève à 37% de la population française. 17% consomment des produits bio au minimum 1 fois par semaine et 20% au minimum 1 fois par mois. Tous les consommateurs et acheteurs interrogés envisagent de maintenir ou d'augmenter leur consommation. En effet, près de 8 sur 10 (77%) souhaitent maintenir leur consommation actuelle et 2 sur 10 (23%) pensent même l'augmenter.

### **Le prix et la disponibilité : deux facteurs d'influence**

La cause principale de non-achat de produits biologiques est le prix, plus élevé que celui des produits dits conventionnels en raison d'un cahier des charges très strict, de rendements plus modestes, de plus de main d'œuvre, de la mise en œuvre de techniques exigeantes, des coûts de contrôle et de certification... Spontanément, 56% des Français n'ayant pas acheté récemment de produits bio citent le prix trop élevé comme raison de non-achat. Mais, un autre facteur de poids pourrait influencer

la consommation à la hausse. En effet, 85% des consommateurs et acheteurs réguliers disent qu'ils consommeraient davantage de produits bio s'ils étaient plus facilement disponibles dans leurs magasins habituels.

*(1) Enquête CSA qualitative en face à face à domicile auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population française (sexe, âge 18 ans et plus, cat. socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). Etude menée du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2003.*

*(2) L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO) est un Groupement d'intérêt public ; Ses membres sont :*

- le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,*
- le Ministère de l'écologie et du développement durable,*
- l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA),*
- la Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB),*
- le Syndicat des transformateurs et distributeurs de produits de l'agriculture biologique.*



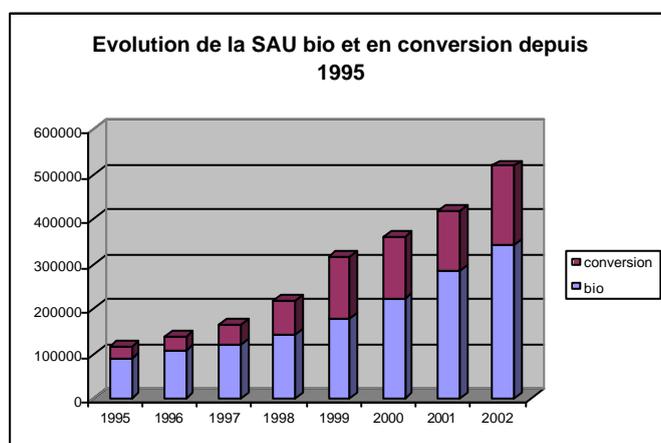
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

## Les chiffres de l'agriculture biologique en France :

Source : Observatoire national de l'agriculture biologique, Agence BIO

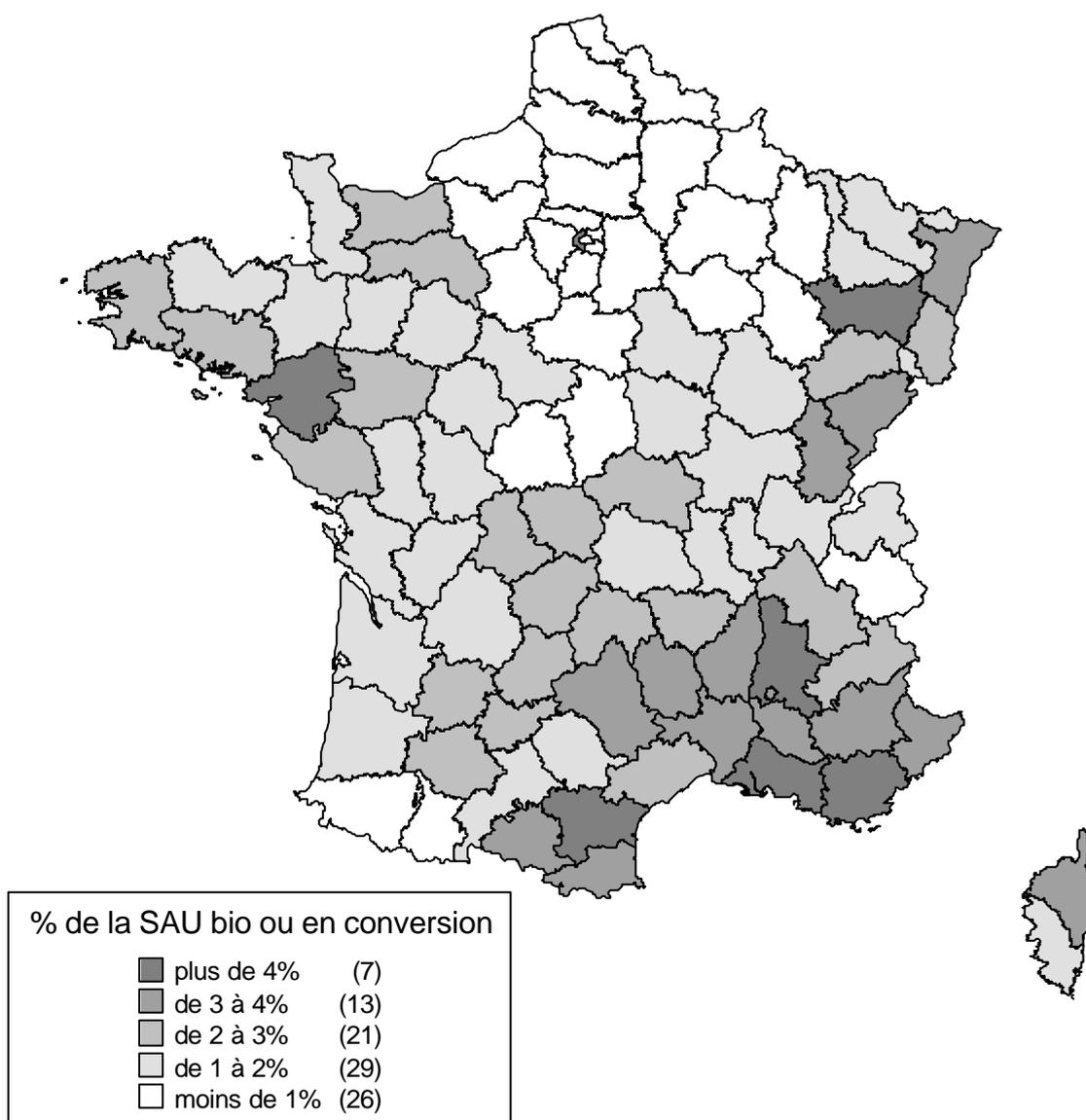
**Au total, en 2002, 11 288 exploitations pratiquaient l'agriculture biologique sur le territoire soit une progression de 9 % par rapport à 2001.**

Les surfaces en mode de production biologique atteignaient les 517 965 hectares, contre 420 000 ha en 2001 : une hausse de 23 % en un an. Une forte augmentation qui a profité surtout aux cultures céréalières (+ 25%), protéagineuses (+ 75%), aux pâturages et fourrages (+ 25%). De même, les élevages de truies, vaches, brebis et chèvres ont connu une forte progression. En 2002 on comptait 1 560 exploitations laitières bio soit 55 200 vaches laitières bio.

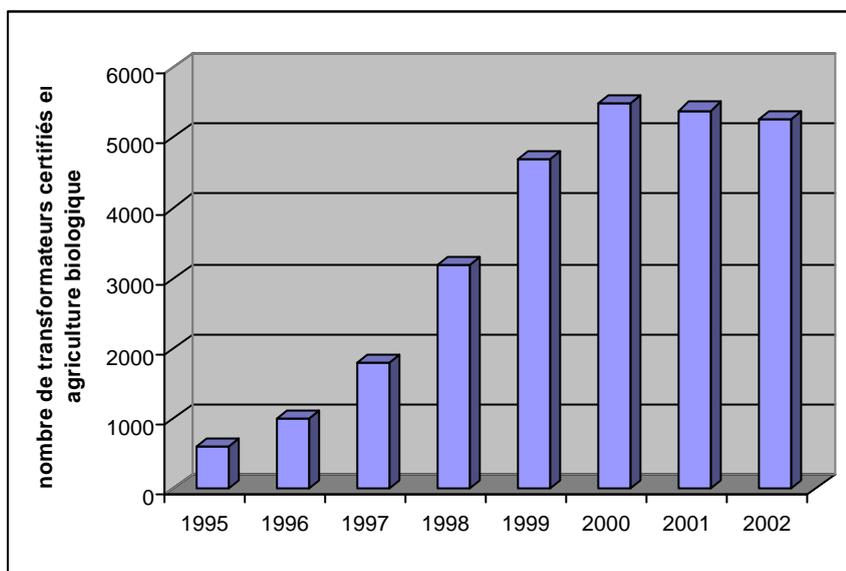


**Les dynamiques régionales se sont confirmées en 2002**, puisque trois régions ont dépassé le seuil des 1000 producteurs : Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Midi Pyrénées, avec des croissances respectives de 6, 7 et 16%.

Les surfaces conduites en agriculture biologique en 2002 :



**Le secteur de la transformation a connu en 2002 une stabilisation du nombre de ses opérateurs.**



Le nombre d'opérateurs certifiés pour la transformation et la préparation des produits issus de l'agriculture biologique est quasiment stable, en très légère diminution, avec plus de 5 200 entreprises.

Les boulangeries, pâtisseries et terminaux de cuisson constituent 61% de ces opérateurs (3 220).

On compte 123 boucheries et charcuteries certifiées.

Le reste, soit un peu plus de 1 900 entreprises, constitue le cœur du secteur de la transformation et de la préparation des produits issus de l'agriculture biologique : près de 1 280 dans le secteur des produits végétaux, presque 450 dans celui des produits animaux.

**Agriculture biologique et formation agricole :**

L'agriculture biologique est mise en œuvre dans l'enseignement agricole depuis de nombreuses années. A ce jour, 10% des établissements d'enseignement agricole public ont inscrit l'agriculture biologique dans leur programme et la mettent en pratique dans leur exploitation agricole.

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE - COMPARAISONS EUROPEENNES

(Source : SOL/FIBL - Données 2001)

	Nombre d'exploitations biologiques	% du nombre total d'exploitations agricoles	Superficies en mode de production biologique (en ha)	% de la SAU totale
Allemagne	14 703	3,28	632 165	3,70
Autriche	18 292	9,30	285 500	11,30
Belgique	694	1,03	22 410	1,61
Danemark	3 525	5,58	174 600	6,51
Espagne	15 607	1,29	485 079	1,66
Finlande	4 983	6,40	147 943	6,60
<b>France</b>	<b>10 364</b>	<b>1,55</b>	<b>419 750</b>	<b>1,40</b>
Grèce	6 680	0,81	31 118	0,60
Irlande	997	0,69	30 070	0,68
Italie	56 440	2,44	1 230 000	7,94
Luxembourg	48	1,60	2 141	1,71
Pays-Bas	1 528	1,42	38 000	1,94
Portugal	917	0,22	70 857	1,80
Royaume-Uni	3 981	1,71	679 631	3,96
Suède	3 589	4,01	193 611	6,30
<b>UNION EUROPEENNE</b>	<b>142 348</b>		<b>4 442 875</b>	

La France occupait en 2001 la 5<sup>ème</sup> place européenne en terme de surfaces en agriculture biologique, mais seulement la 13<sup>ème</sup> en termes de pourcentage par rapport à la SAU totale. Les surfaces en agriculture biologique en France représentaient 9,5 % du total européen en 2001, contre 45% en 1985.

## **Synthèse du rapport parlementaire de Monsieur Martial Saddier, député de Haute Savoie, sur l'agriculture biologique**

Le rapport sur l'agriculture biologique constitue l'aboutissement de plusieurs mois d'entretiens avec des représentants de l'ensemble des secteurs concernés par l'agriculture biologique. Après avoir dressé un état des lieux de la situation en France et en Europe, Martial Saddier formule un certain nombre de préconisations susceptibles de relancer la dynamique de ce secteur.

### **Les constats**

#### **..un net retard par rapports aux pays européens**

Avec 1,4% de sa surface agricole utilisée (SAU) en biologique, la France est le 25ème pays au monde pour cette surface relative et le 13ème au sein de l'Union européenne. La croissance de l'agriculture biologique dans la SAU française globale est constante depuis 2000. L'optimisation des nombreux moyens existants est nécessaire. Malgré des conditions climatiques contraignantes, on constate que l'agriculture biologique est bien présente dans les départements d'Outre-Mer où les responsables ont remarqué l'attrait de cette forme de culture pour l'environnement, l'exportation et le tourisme .

#### **..un manque d'harmonisation des soutiens publics au niveau de l'Europe**

Le niveau et la nature des aides entre États membres de l'Union Européenne sont très hétérogènes. La France a limité son mode d'attribution des aides à la seule conversion à l'agriculture biologique à travers les Contrats d'Agriculture Durable.

#### **..des efforts encore insuffisants dans le secteur de la formation et de la recherche**

Exigeant une conduite économique et technique très rigoureuse de l'exploitation, l'agriculture biologique justifie une mobilisation en termes d'enseignement et de formation. Comparativement à ses voisins européens, le niveau de la recherche dans ce domaine se situe à un niveau relativement bas au regard de son potentiel agricole. Initiée par l'ITAB, l'Inra s'est impliqué plus fortement à partir de 1999.

Les difficultés techniques rencontrées par les agriculteurs biologiques sont autant de frein à son développement..

#### **..un secteur confronté à des difficultés techniques et économiques et d'organisation notables.**

Dans la phase de transformation, des difficultés dues au manque de données économiques disponibles et à la rigidité de la réglementation s'ajoutent aux contraintes techniques

évidentes de l'intégration à des processus industriels. Les modalités de commercialisation sont diversifiées : vente directe, en magasins spécialisés ou circuit long, chaque type de vente a son consommateur. C'est majoritairement en grandes surfaces que les français achètent leurs produits biologiques

### **..des divergences dans l'application de la réglementation communautaire**

A la réglementation européenne existante (règlement 2092/91 du 24 juin 1991 pour les productions végétales et REPAB, pour les productions animales) s'ajoute en France une surenchère réglementaire matérialisée par l'existence de guides de lecture et d'une déclinaison française et élitiste du cahier des charges européen, le CC REPAB F. Cette « surréglementation », en induisant des conditions et des coûts de production différenciés pour les producteurs français par rapport à leurs homologues européens, conduit inévitablement à des situations pénalisantes, à des blocages. Cette situation entraîne ainsi des distorsions de concurrence et des pertes de parts de marché au profit des autres pays de l'Union européenne. Cet écart entre les agricultures biologiques européennes empêche également de poser des règles précises face aux importations des pays tiers, amplifiant ainsi les distorsions de concurrence.

### **..un déficit de communication, des logos concurrents**

Si le consommateur français identifie aujourd'hui l'agriculture biologique à travers le logo national, le logo AB, la coexistence et le développement à terme du logo européen récemment adopté par la Commission européenne risque d'être un facteur de confusion pour ces derniers et de dispersion en matière de communication, par ailleurs jugée insuffisante

## **Les préconisations formulées**

Elles touchent l'ensemble des secteurs du plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (PPDAB) initié par Philippe Vasseur, alors ministre de l'agriculture en 1997.

### **Renforcer la formation et développer la recherche appliquée**

Restant optionnelle dans la majorité des centres d'enseignement malgré la rigueur qu'elle exige et son développement souhaité, l'agriculture biologique mérite l'introduction de modules d'enseignement systématiques. .

Le PPDAB appelait en matière de recherche à des évolutions importantes qui n'ont pas été mises en œuvre de la manière la plus efficiente. L'optimisation des nombreux moyens existants et une plus grande coordination des actions sont préconisées.

### **.une meilleur connaissance des marchés et de la formation des prix, et un renforcement de l'aval de la filière**

La rencontre entre agriculture biologique et grande distribution pourrait être l'occasion d'instaurer de nouvelles relations. Cela nécessite de disposer d'outils de connaissances des marchés tel qu'un observatoire des prix. De plus, l'agriculture biologique offre la possibilité aux agriculteurs de développer une nouvelle forme de vente, les invitant à se réappropriier une partie de l'acte de vente et de la valeur ajoutée de leur production.

Indispensable à la structuration de la filière biologique, le développement d'un secteur aval fort apparaît capital pour l'avenir de l'agriculture biologique. Il mérite d'être soutenu.

Ayant conscience de l'importance du niveau du prix et du différentiel existant en faveur des produits conventionnels, l'agriculture biologique doit agir afin de tenter de maîtriser et de rationaliser ses surcoûts de production. La recherche de solution à des impasses techniques ainsi que la réalisation d'économies d'échelle seraient des facteurs tendant à faire baisser le prix de vente des produits biologiques sans nuire aux revenus des agriculteurs ayant fait le choix de l'internalisation des coûts environnementaux.

### **...travailler à l'harmonisation européenne**

Il faut cesser de « sur réglementer » en France et intensifier les négociations à Bruxelles. Cette orientation s'impose aujourd'hui comme condition de la survie de l'agriculture biologique française. A l'impérative harmonisation des règles, doit correspondre une harmonisation des contrôles et des contraintes ainsi qu'une harmonisation des aides. L'agriculture biologique française ne pourra donc pas se tenir en marge de l'évolution européenne.

### **.. développer la promotion et la communication**

Le logo unique commun à l'Union européenne et utilisé par l'ensemble des Etats membres, pourrait être à terme la garantie de cette harmonisation et de la fin des distorsions de concurrence. Mais cette notoriété passe également par un véritable plan de communication. Une vaste campagne de promotion de l'agriculture biologique à l'instar de celles menées par nos voisins européens, permettra d'envisager un re-développement de l'agriculture biologique française.

### **...repositionner l'agriculture biologique au sein de la production agricole et agroalimentaire française.**

Il est important que les structures qui soutiennent l'agriculture biologique et œuvrent à son développement reviennent à leur mission initiale. Celle ci est indispensable au bon

fonctionnement et au développement de l'agriculture biologique, et répond à la véritable attente des producteurs sur le terrain.

Le développement passera par la multiplication des passerelles entre les différentes conceptions de l'agriculture française et notamment entre l'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée. L'agriculture française est un ensemble, certes constitué d'approches diverses et plurielles, mais qui doit évoluer avec le monde dans lequel elle vit.

Développer les échanges, les complémentarités, encourager les synergies entre les différentes approches et les moyens, permettront de parvenir à la mise en place de ces nouvelles bases.

A ce titre, et pour ces raisons, une intégration progressive, mais néanmoins rapide de l'agriculture biologique française dans l'ensemble des structures existantes permettrait de combler les fossés passés et présents entre les différentes conceptions. La création au sein de des structures notamment interprofessionnelles d'une section agrobiologique disposant d'un programme de recherche et d'une part de budget réservataire obligatoire, paraît constituer une solution réaliste. Elle serait sans doute préférable à la mise en place d'une interprofession spécifique, susceptible qui risquerait de maintenir la marginalisation de l'agriculture biologique française au sein du paysage agricole européen.

#### **...une préoccupation récurrente , les OGM**

Ce sujet a été très régulièrement spontanément évoqué par les personnes auditées. Si l'utilisation d'OGM devait se généraliser, cela constitue, par son risque de dissémination établi, une nouvelle épreuve à surmonter pour la filière biologique. Sauf à pénaliser cette production, le même seuil de tolérance de résidus retenu pour l'agriculture conventionnelle devrait s'appliquer

**En conclusion cet état des lieux et cette analyse des problématiques actuelles de l'agriculture biologique justifient la demande de relance d'un plan quinquennal français démarche qui pourra s'intégrer au plan d'action préparé à l'échelle communautaire.**